

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du Mercredi 9 mars 2016

Ce mercredi 9 mars 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Jean-Pierre LEGOUBEY, David LAURENT, François LEGRAS, Michèle AGNES, Hubert BAZIN, Sylvie BEAUFILS, Pascal BIREE, Arnaud BRIANT, Julien BURNEL, Gaëtan COENEN, Jacky GAILLET, Philippe GOSSELIN, Nadège K'DUAL, Jean LEDOYEN, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Manuel RIVET, Auguste TESSON, Valérie LAISNEY, Lucienne BOUCHARD, Françoise K'DUAL, Béatrice GOSSELIN, Michel LEMOSQUET

Excusés : Pascale DUBOSCQ, Claudine LEDOLLEY

Pouvoirs : Pierrette FILTOPOULOS ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS
Yves GOSSELIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEGOUBEY
Gérard LARSONNEUR ayant donné pouvoir à Philippe GOSSELIN

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Jacky GAILLET est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2016

Le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2016 est approuvé à 'unanimité.

COMMUNIQUES:

- Monsieur le Maire remercie l'équipe organisatrice de l'inauguration du gîte de Boisroger, tous les élus de Boisroger sont à féliciter! Ce fut une belle cérémonie et au-delà de cette cérémonie, le gîte est une très belle rénovation. Une porte ouverte pourra être envisagée pour présenter ce patrimoine aux habitants. Quelques problèmes d'étanchéité seront à vérifier d'ici là.
- Monsieur le Maire informe le conseil sur le récent recensement de la population : ont été recensés :
 - 1018 résidences principales
 - 445 résidences secondaires
 - 74 logements occasionnels ou vacants
 - 8 non enquêtés mais comptabilisés par l'INSEE
 - **Soit 1 545 habitations comptabilisées**
 - **Pour 2 027 habitants**

Monsieur le Maire félicite l'équipe des agents recenseurs, qui s'est mobilisée dans le temps imparti pour couvrir l'ensemble du territoire et enquêter toutes les habitations de la commune!

- Monsieur le Maire informe le conseil de la constitution définitive des Commissions :

- de Révision des listes électorales : A. TESSON, J. GAILLET représentant le sous-préfet de Coutances et M. AGNES, F. LEGRAS, P. DUBOSCQ, L. BOUCHARD, P. GOSSELIN, F. K'DUAL représentant le Tribunal de Grande Instance
- et des impôts directs : A. TESSON, B. GOSSELIN, G. LARSONNEUR, J.P. LEGOUBEY, P. DUBOSCQ, M. LEMOSQUET, D. LAURENT, A.M. RENOUF (de Blainville s/mer) comme commissaires titulaires et F. LEGRAS, P. GOSSELIN, G. COENEN, M. AGNES, F. K'DUAL, L. BOUCHARD, P. BIREE, J.F.BURNEL (de Brainville) comme commissaires suppléants

Tous les titulaires et suppléants seront invités aux réunions de cette commission.

- Désignation des vice-présidents pour toutes les commissions communales: Monsieur le Maire informe de l'élection des vice-présidents des différentes commissions, les 2 commissions n'ayant pas encore élu leur vice-président se réuniront à cet effet en fin de séance
- Concernant les demandes de DETR, Monsieur le Maire informe le conseil, que nous avons reçu un avis favorable pour la création de lotissement artisanal ainsi qu'à priori pour la réfection de la cale, mais les services de l'État ont indiqué que notre projet de maison médicale n'était pas éligible car la commune n'est pas identifiée comme appartenant à un secteur sous doté dans le zonage « pluri professionnel » ni dans les zones prioritaires définies par l'ARS. En outre, pour les mêmes raisons, le projet ne serait sans doute pas éligible au FCTVA (récupération de la TVA pour les opérations d'investissement). Le Conseil Départemental, pour ce même projet de création de maison médicale, nous a adressé l'autorisation de commencer les travaux, la demande de subvention est toujours à l'examen, il est notamment rappelé qu'un projet de santé devra être élaboré ainsi que la présence de deux médecins. Sur le sujet de la maison médicale, les documents d'engagement, rédigés par le notaire, ont été adressés aux différents partenaires, des rendez-vous avec les architectes pour étudier quelques légères modifications à la demande des praticiens ont eu lieu. La kinésithérapeute a fait savoir qu'elle n'était plus intéressée par le projet et le recrutement d'autres partenaires est activement lancé, plusieurs candidatures ont déjà été enregistrées. Une réunion avec tous les futurs partenaires, et à leur demande, est programmée ce 15 mars prochain.
- Le tracé du RD 268 a été rectifié et des régularisations foncières sont nécessaires, notamment pour sécuriser l'accès de la future zone artisanale. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, la délibération suivante est adoptée à l'unanimité :
 - « Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rappelant que dans le cadre des travaux de rectification du tracé de la RD 268, le carrefour des RD 268 et 344^{E1} a été modifié. L'ancien tracé de la RD 344^{E1} aménagé en espace vert planté, n'a plus vocation départementale et une parcelle communale se trouve dans l'emprise du nouveau tracé. Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L 141-3 concernant la voirie communale, modifiée par la loi du 10 décembre 2004 ;
 - Considérant que :
 - L'ancien tracé de la RD 268 ne présente plus d'intérêt au regard de la voirie départementale dans la partie colorée en jaune sur le plan annexé ;
 - La parcelle AS 58, propriété communale, se situe dans sa partie colorée en bleu sur le même plan annexé, dans l'emprise du nouveau carrefour ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- 1- Prononce le classement, valant transfert de propriété, dans le domaine public communal sous réserve de l'accord du Conseil Départemental de la Manche, de l'ancien tracé de la RD 344^{E1} pour une superficie d'environ 264 m²

- 2- Donne son accord au transfert, au profit du Département de la Manche, de la partie de la parcelle AS 58 appartenant à la commune, située dans l'emprise de la RD 344^{E1}, d'une superficie d'environ 213 m²

Etant précisé que :

- La superficie exacte des emprises à échanger sera définie par géomètre, missionné par le Département,
- La commune prendra l'ancien tracé de la RD 344^{E1} dans l'état dans lequel elle se trouve (espace vert aménagé et planté)
- La présente décision sera déposée pour la formalité de publicité foncière auprès du service de publicité foncière compétent, avec documents correspondants ; les frais inhérents seront pris en charge par le Département pour les frais de géomètre et la commune pour les frais de publicité foncière

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents nécessaires à l'aboutissement de ces mutations »

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette motion contre la fermeture de la maternité de la clinique de Coutances et contre la réforme de la carte hospitalière envisagée par le gouvernement :
« L'Agence Régionale de Santé Normandie propose de constituer un groupement hospitalier unique pour le département de la Manche et de rattacher l'hôpital de Mortain au groupement hospitalier territorial d'Alençon. Cette proposition ne prend pas en compte les particularités de notre département au sein de la Normandie dont la situation littorale nécessite une répartition cohérente des soins hospitaliers afin de ne pas allonger les déplacements pour les patients, malades et accidentés. La création de trois groupements hospitaliers territoriaux autour des principaux centres hospitaliers de Cherbourg-Valognes, Saint-Lô et Avranches-Granville assurerait une offre équilibrée pour l'ensemble de la population du département de la Manche. Enfin, concernant la fermeture annoncée de la maternité de la clinique de Coutances, l'inquiétude de voir le Centre Manche privé des services de soins existants est légitime (urgences, chirurgie, radiologie). Le littoral ouest maintient le développement de ses habitants et la fermeture de ces services ne semble répondre d'aucune justification. L'ARS étant en pleine réflexion d'organisation des services hospitaliers, la commune de Gouville souhaite s'associer à l'initiative des élus du Département de la Manche et de la région normande pour rappeler les attentes et les besoins de notre population en matière de soins et souhaite vivement qu'une maternité de proximité persiste. ».
- Le Maire informe le conseil que la commune a reçu une lettre « anonyme »...critiquant le rechargement en sable mis en œuvre au pied de nos campings mettant en avant que le secteur est situé en zone Natura 2000 (ce qui est faux !), que les coquillages sont détruits, les promeneurs étouffés par les odeurs de fioul, la dangerosité pour les enfants...ils ajoutent dans leur courrier le non-respect des rejets conchylicoles...:Le courrier a été distribué aux conseillers pour en faire lecture. Monsieur Gaillet fait remarquer que ce courrier reste anonyme et critique que son auteur n'assume pas ses propos!
- Pour info le Comité Régional de la Conchyliculture a organisé une grande journée de ramassage des macros déchets en lien avec leur activité, sur l'estran de Gouville, ce 4 mars dernier.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le sous-préfet accompagné des représentants des services de l'Etat vient à Gouville demain le 10 mars pour mener une réflexion concrète sur les ouvrages à mettre en place pour défendre notre littoral contre la mer! Il rappelle la valeur estimée de nos 2 campings d'une part en outil commercial

ainsi que la valeur des mobiles homes implantés, ainsi c'est dans une démarche de protection des biens de nos administrés, que cette action de défense contre la mer, s'impose à nos responsabilités. Monsieur le Maire rappelle les études du GRESARC de la protection du trait de côte et notamment les préconisations suite à ces recherches, qui sont faites pour protéger notre littoral. Monsieur le Maire envisage d'appuyer les conclusions du GRESARC.

- L'élaboration de la carte communale de Boisroger a commencé, la mission est confiée au bureau d'études de l'Atelier d'Ys (de Rennes) et deux réunions se sont déjà tenues le 2 février et ce 1^{er} mars; ce cabinet semble être efficace et tenir les délais souhaités.
- Proposition de la commission Communication pour changer le nom du « Gouvillais » par « le trait-d 'union »: après avoir entendu l'exposé de Valérie LAISNEY, rapporteur de la commission, le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de la commission.

III- Débat d'orientations budgétaires

A la veille de voter le budget primitif pour l'année 2016, (réunion de CM prévue le lundi 4 avril à 18 heures), une réflexion est proposée sur les projets d'investissement à inscrire à ce prévisionnel, au-delà des engagements en cours et « restant à réaliser ».

Une première approche semblerait permettre d'inscrire la plupart des projets souhaités par les différentes commissions.

En effet, il faut tout d'abord souligner les efforts de gestion sur l'année 2015 par les deux communes historiques de Gouville et de Boisroger :

- Boisroger avait inscrit en dépenses de fonctionnement la somme de 174 154.69 € et n'a réalisé que 65 245.52 €
- Gouville avait inscrit en mêmes dépenses de fonctionnement la somme de 2 210 483.83 € et n'a réalisé que 1 662 317.41 € soit pour les deux communes, un excédent de fonctionnement cumulé de 657 075.50 €.

Ensuite dans les grands investissements envisagés pour l'année 2015, le chantier de la Filature se trouvera finalement dans les dépenses de 2016.

Ces excédents, ou report de crédits, viennent donc abonder notre budget 2016.

Par ailleurs, les dotations de l'Etat ont été annoncées maintenues du fait de la création de la commune nouvelle et donc de notre éligibilité au pacte de stabilité, lequel prévoit le maintien des sommes retenues pour **l'année 2015** (dotation de péréquation, de solidarité rurale et dotation forfaitaire) des communes historiques.

Enfin, les dispositions particulières aux communes nouvelles nous permettent également, pour cette année 2016, de retoucher le FCTVA l'année même des dépenses engagées, contrairement au passé où Gouville ne retouchait ces sommes des FCTVA que N+1 et Boisroger N+2. Là encore ce sont des recettes importantes (considérant notamment cette année le chantier de la Filature), qui viendront s'ajouter au FCTVA à retoucher pour l'année 2015 concernant Gouville et l'année 2014 concernant Boisroger.

Donc ces éléments donnent un peu de souplesse à notre budget et laissent à penser que les différents projets pourraient se réaliser.

Toutefois, l'incertitude des dépenses à prévoir pour la défense contre la mer d'une part, pour le projet de construction de maison médicale d'autre part et enfin l'évolution des dotations de l'Etat à compter de 2017 qui reste une inconnue, doivent nous faire garder prudence et raison et peut être prévoir de devoir supprimer certaines dépenses envisagées cette année.

Monsieur le Maire fait lecture des grands pôles de dépenses que les adjoints envisagent d'inscrire au budget 2016. Le conseil municipal espère pouvoir en inscrire le maximum et les éventuelles coupes seront décidées lors de la séance du vote du budget et selon les crédits à envisager pour la défense mer que chacun place très consciemment en priorité.

Madame Beauvils demande si un total de l'investissement des dépenses de travaux de défense contre la mer, a été réalisé depuis 10 ans, de manière à donner des arguments aux services de l'État lors de la visite de ce 10 mars. Monsieur le Maire lui répond qu'un total exhaustif n'a pas forcément été réalisé mais par contre l'estimation des biens à protéger est identifiée. Par ailleurs, les séquences de protection mise en place par la municipalité ont été répétées certes et récurrentes mais pour répondre aux attaques de la mer et par défaut de mettre en place des protections plus durables comme des solutions d'enrochement qui jusque-là nous ont été refusées par les services de l'État. En outre, le rechargement de sable a permis jusque-là de sauver nos campings et notamment l'angle à l'extrême Nord du camping municipal, même si ces dispositifs demandent d'être renouvelés et sont coûteux.

IV – Point sur les travaux en cours et rapport de la commission des travaux à prévoir sur le territoire de Boisroger

- La réfection de la cale : suite à la dernière tempête avec gros coefficient, la cale s'est encore affaissée et une nouvelle étude avec réajustement des devis a été nécessaire.

MONTANT DES TRAVAUX A PREVOIR : en régie

- **FER A BETON : POINT P = 2 635.82 € HT**
- **BETON : LAISNEY = 14 628 € HT**
- **PALPLANCHES : EUROVIA = 50 450 € HT**
- **ENROCHEMENT : EUROVIA = 9 640 € HT**
- **MACHINE A DEFONCER : 3 000 € HT environ**
- **MATERIAU POUR CALER LA CALE (grosses pierres) : EUROVIA 3 036 € HT**

TOTAL DE 83 389.82 € HT soit 100 067.78 € TTC

Auquel il faut ajouter le coût de personnel en régie, dont le travail est estimé à 2 mois par 3 agents, soit 35 075.99 €

Une demande de DETR de 21 000 € a été demandée.

Le montage financier de cette opération pourrait être le suivant :

- Prise en charge par la commune des travaux en régie
- Fonds de concours de la communauté de communes à hauteur du reste à charge une fois la DETR déduite

En parallèle une demande, pour savoir si cette opération est éligible au FCTVA, sera faite. Le conseil municipal donne son plein accord pour engager ces dépenses.

Monsieur le Maire informe que les professionnels de la mer seraient prêts à participer à payer de rallonger la cale de 10 mètres, en parallèle de ces travaux. Une étude de devis est en cours.

- Rapport de la commission des travaux : Monsieur David LAURENT présente le rapport de la réunion de cette commission, notamment l'évolution des travaux du

chantier de la Filature, les bordures sont posées et les enrobés seront prochainement prévus. La deuxième tranche démarre également et les PAVE sont en cours d'être implantés à la Filature et à la zone commerciale.

- Après avoir entendu l'exposé de David LAURENT, le conseil municipal retient à l'unanimité les travaux suivants:
 - Réfection des escaliers du cimetière de Boisroger : devis des carrières de Montjoie pour la fourniture de la pierre = 2 150 € HT, soit 2 580 € TTC, ces travaux seront faits en régie
 - Petits travaux de voirie au centre bourg de Boisroger après la mairie
 - Encaisser un petit parking (environ 300 m²) et déplacer sa barrière d'accès, à Linverville
 - Extension de l'éclairage public à la Ronderie : un candélabre supplémentaire
 - Bordures pour le pluvial rue Barré, fournitures mises à disposition et réglées par le propriétaire, la commune se chargera de les poser en régie.
 - Au camping : mise en place d'une banque d'accueil dans la nouvelle structure d'accueil du public dont le coût serait de 2 843.41 € HT et le projet de changer les fenêtres du logement de la gardienne avec un devis de LEPRETRE s'élevant au prix de 2 465 € HT

Commission 2 « espaces verts, fleurissement, cours d'eau, patrimoine rural, chemins non revêtus et espaces agricoles et personnel y afférent, sur le territoire de la commune historique de Gouville » :

Monsieur Legras fait rapport de cette commission et après avoir entendu son exposé, le conseil municipal décide donne son plein accord pour:

- l'achat d'un girobroyeur pour assurer notamment l'entretien des lagunes de la station d'épuration et des bordures des chemins ruraux estimé à 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC
- l'achat d'un équipement de protection des gouttières des vestiaires du terrain de foot suite à leur remise en état neuf, devis POLYSPORT au prix de 671 .50 € HT soit 805.80 € TTC

VI – Avance sur subvention à l'association des Bulotins

Après avoir entendu l'exposé de Madame Valérie LAISNEY, le conseil municipal décide d'accorder à l'association des Bulotins une avance d'un montant de 7 000 € sur sa subvention annuelle de l'année 2016, pour assurer son bon fonctionnement. Madame Béatrice GOSSELIN a rappelé en outre les difficultés annoncées par la CAF, lors d'une récente réunion, que rencontrent les CLSH avec la journée du mercredi qui a changé de statut depuis la mise en place de la nouvelle semaine scolaire sur 4 jours et 1/2, et les pertes de subvention à attendre pour cette structure. Monsieur le Maire souligne que la mise en œuvre des TAP qui coûte déjà cher aux collectivités a donc en plus des répercussions sur ces structures périscolaires, qui vont se voir perdre par la baisse de présence des enfants et par la baisse des subventions de la CAF

VII – Création de poste

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à hauteur de 17 heures 75/ hebdomadaires en vue de nommer Mme CALLEC sur ce grade, laquelle a réussi son concours et pourrait prétendre à cette évolution de carrière.

VIII – Convention de fonctionnement du moulin

Madame Béatrice GOSSELIN présente le projet de convention, adressé à tous les conseillers, et rappelle que cette convention a pour but de définir les actions et responsabilités tant des membres de l'association « les Amis du Moulin » que de la commune en ce qui concerne l'agent recruté pour assurer la fabrication de la farine et le fonctionnement du moulin.

Il sera ajouté dans l'article 1, que seul Robert ALAIN de l'association des Amis du moulin parmi les membres de ladite association, pourra participer au fonctionnement du moulin, dont la gestion reste de la compétence de la mairie.

Après avoir entendu l'exposé de madame GOSSELIN et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention comme annexée à cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle l'investissement de l'association et remercie tous les membres pour leur implication, particulièrement Monsieur Robert ALAIN; il remercie également l'office de tourisme pour sa participation.

Béatrice GOSSELIN est responsable de la partie accueil du public et animations en lien avec le moulin et François LEGRAS est responsable de l'ouvrage et de son fonctionnement/exploitation pour la farine.

IX – Aménagement de la cour de l'école primaire

L'équipe enseignante et dirigeante de l'école de Gouville a manifesté son souhait de voir la cour de l'école primaire connaître quelques aménagements ludiques pour les enfants. Des tableaux pour jouer à la maîtresse (!) en récréation sont installés sous le préau, et un aménagement plus complet est en réflexion avec notamment le marquage au sol d'aires de jeux et l'installation de paniers de basket etc...selon les finances possibles de la commune !

X – Mise en place de la numérotation des habitations dans le cadre de la création de la commune nouvelle

Suite à la délibération du 13 janvier dernier, la POSTE a réalisé un diagnostic complet sur les difficultés d'adressage suite à la création de la commune nouvelle. Il apparaît indispensable de numérotter les habitations du territoire de Boisroger. Pour ce faire, la POSTE propose de nous accompagner et propose les prestations suivantes :

- Aide à la numérotation pour toutes les habitations de Boisroger (environ 125) au prix de 990 € TTC
- Distribution des plaques numérotées à tous les habitants de Boisroger et conseil en matière de règles d'adressage au prix de 622.50 € TTC
- 1 mois après cette distribution, la POSTE propose de faire un bilan des plaques apposées etc...et de faire retour à la mairie des éventuelles difficultés ; cette mission est normalement au prix de 77.40 € TTC, mais la POSTE l'offre à la commune !
- Resterait donc à la commune de prendre en charge la commande et le coût des plaques de numérotations en email: devis SIGNAUX GIROD au prix de 941.80 HT, soit 1 130.16 € TTC (étant inclus dans ce devis les 34 plaques de numéros qui n'ont jamais été attribués au quartier HLM des Tilleuls à Gouville)
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel LEMOSQUET, le conseil municipal accepte à l'unanimité de commander cette opération, soit un coût total de l'opération 2 742.66 € TTC

Monsieur David LAURENT rappelle également l'importance d'attribuer des numéros à chaque habitation dans le cadre de la prochaine mise en œuvre de la fibre optique.

XI – Etude de l'estimation de l'effacement des réseaux de télécommunication de la rue de 28 juillet 1944

Suite aux délibérations du 10 novembre 2015, concernant l'effacement des réseaux électriques de la rue du 28 juillet 1944, qui pour rappel prévoyaient :

- Une participation de la commune auprès du SDEM, pour la 1^{ère} partie, d'un montant de 48 000 €
- Une participation de la commune auprès du SDEM, pour la 2^{ème} partie, d'un montant de 55 500 €

Nous avons reçu l'estimation des travaux d'effacement des réseaux téléphoniques d'ORANGE (génie civil et travaux de câblage):

- Pour la 1^{ère} partie = 23 500 € HT (18 000 € pour les travaux de génie civil et 5 500 € pour le câblage)
- Pour la 2^{ème} partie = 85 000 € HT (72 500 € pour le génie civil et 12 500 € pour le câblage)

Soit une opération totale :

- 1^{ère} partie de la rue = 48 000 € (SDEM) + 23 500 € (ORANGE) = 71 500 € HT
- 2^{ème} partie de la rue = 55 500 € (SDEM) + 85 000 € (ORANGE) = 140 500 € HT
- Auxquels il faudra ajouter le coût de travaux de voirie et notamment la participation auprès des services du Département

Monsieur le Maire s'interroge sur l'éventuelle évidente utilisation des futurs câbles dans le cadre de la mise en place de la fibre et des fils cuivre alors existants et à notre disposition qui devrait faire baisser le coût du devis ORANGE.

XII – Attribution du marché de contrôle des réseaux d'eaux usées dans le cadre du chantier de la Filature

Dans le cadre des travaux dans l'enceinte de la Filature et préalablement à la future réception des travaux, il nous appartient de faire procéder au contrôle d'étanchéité des réseaux d'eaux usées, nous avons reçu 2 devis :

- AUTO BILAN RESEAUX pour le prix de 1 976 € HT, soit 2 371.20 € TTC
- STGS pour le prix de 1 740 € HT, soit 2 088 € TTC

Le conseil municipal décide de retenir l'offre moins disante de l'entreprise STGS.

XIII – Indemnités de gardiennage des 4 églises

Chaque année, après réception de la circulaire préfectorale fixant le plafond des indemnités de gardiennage par église, le conseil municipal vote cette indemnité. N'ayant pas reçu ladite circulaire, le vote aura été omis pour l'année 2015 et il est proposé au conseil municipal de le régulariser ; le montant de référence est celui de la circulaire en vigueur (datant de 2011) soit 119.55 €/église, soit pour les 3 églises de l'ancienne commune de Gouville la somme de 358.65 € pour l'année 2015.

De la même manière il est proposé de voter cette indemnité pour l'année 2016, aujourd'hui donc pour 4 églises, soit la somme de 478.20 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, donne son plein accord pour le versement de ces indemnités pour les années 2015 et 2016.

XIV – Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2019

Après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice GOSSELIN, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du CEJ pour la période 2016-2019.

XV – Divers

- Vidange de l'ascenseur de la mairie : l'ascenseur de la mairie fonctionne avec une centrale hydraulique, remplie de 300 litres d'huile, assurant le bon fonctionnement et la sécurité de cet appareil. A l'instar de celle d'une voiture, cette huile perd au fil du temps ses qualités et doit être remplacée, il est décidé de réaliser la vidange de la centrale (1ère fois depuis la construction de la mairie) et de retenir le devis KONE au prix de 2 389.37 € HT soit 2 867.24 € TTC.
- Reconduction pour un mois du 1^{er} au 31 mars du contrat de Dominique THUET en renfort pour les travaux de maçonnerie, à hauteur de 35 h/hebdomadaires
- Renouvellement de l'adhésion à l'ANEL (Association Nationale des Élus du Littoral) sur la base de 2 282 habitants (arrêté de création de commune nouvelle) et à hauteur de 0.185 €/hab soit la somme de 422.17 € pour l'année 2016. Monsieur Laurent demande si cette association pourrait nous soutenir pour nos démarches en cours de demandes d'autorisation de travaux de défense contre la mer. Monsieur le Maire dit qu'en effet nous allons les contacter et leur envoyer un dossier.
- Dans le cadre de la procédure de classement du camping et conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal décide d'équiper le camping de 19 extincteurs (un tous les 40 mètres) et de retenir le devis de ESI proposant une mise à disposition (location) de 19 extincteurs et d'en assurer la pose, la mise en service et le contrôle annuel pour le prix de 958.01 € HT, soit 1 149.61 € TTC/ an.
- Un service de vente de souvenirs à l'effigie de Gouville s/mer était proposé au camping en partenariat avec la fleuriste. Celle-ci cessant son activité, le conseil municipal décide de racheter son stock de cartes postales et objets souvenirs au prix de 416.66 € HT, soit 500 € TTC pour le camping donc.
- Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande d'un administré d'acheter à la commune la parcelle cadastrée AW 410 et d'une surface de 37 m² ; il s'agit d'une toute petite parcelle bordant une propriété destinée à être prochainement vendue. Suite à la consultation du Domaine, estimant ce terrain à la somme de 370 €, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter de le vendre à ce prix-là, les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

TOUR DE TABLE:

- Michel LEMOSQUET: demande où en est l'association foncière, Monsieur le Maire lui répond que ce dossier sera abordé lors de la prochaine réunion du vote du budget , mais d'ores et déjà, après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité du vote de dissolution de l'association et transfert de propriété (chemins) de cette association à titre gratuit vers la commune, et charge Monsieur le Maire d'engager ou redémarrer la procédure.
- Jacky GAILLET: propose d'organiser une randonnée estivale le 10 août sur le territoire de la commune historique de Boisroger. Il informe de la demande de la Lande Musicale pour utiliser les praticables, le conseil municipal donne son accord unanime. Enfin Monsieur Gaillet, après s'être assuré que l'idée venait bien du Maire, revient sur la

décision de mettre en place un vice-président dans chacune des commissions. Il fait part des trois raisons qui lui semblaient possibles : -Une première qui ne lui paraissait pas essentielle, celle de remplacer un président qui peut difficilement être absent à une réunion qu'il organise, fixe et module lui-même en fonction de ses disponibilités et dont n'importe quel membre peut se faire le rapporteur auprès du Conseil - Une seconde qui lui semblait plus justifiable, celle de permettre aux conseillers non adjoint de pouvoir s'investir un peu plus, en fonction de leurs compétences, dans la gestion municipale - Un troisième plus technique mais qui bloque le système, celle qui tient compte de l'interférence des compétence entre les commissions en demandant aux présidents de commissions d'être vice-président dans les commissions similaires. Il interroge Monsieur Beaufiles sur le sujet. Monsieur le Maire lui explique qu'une des raisons majeures était au départ de permettre des passerelles entre les commissions ayant des compétences communes, également d'assurer un deuxième rapporteur possible par commission en cas d'absence du président, et le nombre de membres dans chacune des commissions étant important, un vice-président aux côtés du président lui semblait important pour échanger et partager les grandes orientations de sa commission. Monsieur Gaillet est satisfait de cette réponse.

- Gaëtan COENEN: informe le conseil de la proposition du maire d'Oustréam dans le cadre d'une opération de défense nationale et éventuelle demande de subvention. La commission en charge d'étudier les demandes de subvention recevra celle-ci et l'examinera.
- PB de regard route de Montsurvent vers sortie ambulances LEHUBY. : François LEGRAS s'en chargera et Monsieur le Maire remercie à cette occasion François LEGRAS pour son suivi de toutes ces petites interventions.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il semblerait que les difficultés avec la famille Ameline au Village au Gras soient résolus et qu'ainsi plus rien ne s'oppose à la sécurisation de la RD 268 à ce niveau du Village au Gras. Un courrier sera adressé dans ce sens aux services de la DRD pour leur demander de procéder à ces travaux de sécurisation.
- Sylvie BEAUFILS rappelle que la lumière extérieure de la micro crèche est toujours allumée en presque continu! Elle rappelle par ailleurs que Monsieur le Maire devait faire lecture du rapport du contrôle de gestion de la cour des comptes: Monsieur le Maire l'informe que l'audience n'étant prévue que le 15 mars prochain, le rapport n'est pas encore rédigé mais qu'il en fera communication dès sa réception.
- Jean-Pierre LEGOUBEY informe le conseil municipal qu'une analyse d'eaux de baignade la donnant de « qualité bonne » - mais pas excellente- lors d'une journée de pluie en été 2015 empêchera notre éligibilité au Pavillon Bleu pour l'année 2016
- Monsieur le Maire informe que lors du prochain vote du budget le lundi 4 avril à 18 heures, un repas est organisé
- Sylvie BEAUFILS demande si le budget pourra être consulté avant le vote; Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas de souci et que la commission des finances se réunira prochainement.